

## Fiche de données de sécurité

according to the REACH Regulation (EC) 1907/2006 amended by Regulation (EU) 2020/878  
Date d'émission: 30/01/2019 Date de révision: 04/07/2025 Remplace la version de: 28/09/2022 Version: 1.4

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

## 1.1. Identificateur de produit

Forme du produit	: Substance
Nom commercial	: Ether diéthylique stabilisé avec BHT, AGR, ACS, ISO, Ph. Eur
Nom chimique	: diéthyl éther; éther
Nom IUPAC	: diethyl ether
N° Index	: 603-022-00-4
N° CE	: 200-467-2
N° CAS	: 60-29-7
Numéro d'enregistrement REACH	: 01-2119535785-29
Code du produit	: DETE-0IA
Formule brute	: (C <sub>2</sub> H <sub>5</sub> ) <sub>2</sub> O

## 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

## Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : utilisation en laboratoire

## 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

labbox labware s.l.  
Migjorn, 1  
Boîte postale Barcelona (SPAIN)  
08338 Premia de Dalt, SPAIN  
ES  
T +34 937 07 79 70, F +34 937 909 532  
[info@labbox.com](mailto:info@labbox.com), [www.labbox.com](http://www.labbox.com)

## 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : +34 937 077 970 (For technical information\_Office Hours) In case of medical emergency phone 112 or to your local emergency number.

Country/Area	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Paris Hôpital Fernand Widal	200 rue du Faubourg Saint-Denis 75475	+33 1 40 05 48 48	

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

## 2.1. Classification de la substance ou du mélange

## Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Liquides inflammables, catégorie 1 H224  
Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4 H302  
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, catégorie 3, Effets narcotiques H336  
Full text of H and EUH statements: see section 16

## Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

# Ether diéthylique stabilisé avec BHT, AGR, ACS, ISO, Ph. Eur

## Fiche de données de sécurité

according to the REACH Regulation (EC) 1907/2006 amended by Regulation (EU) 2020/878

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP)



GHS02

GHS07

Mention d'avertissement (CLP)

: Danger

Mentions de danger (CLP)

: H224 - Liquide et vapeurs extrêmement inflammables.  
H302 - Nocif en cas d'ingestion.

H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Conseils de prudence (CLP)

: P210 - Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes.  
— Ne pas fumer.

P240 - Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.

P403+P235 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

Phrases EUH

: EUH019 - Peut former des peroxydes explosifs.

EUH066 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

### 2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

Type de substance

: Monoconstituant

Nom	Identificateur de produit	%
Ether diéthylique	N° CAS: 60-29-7 N° CE: 200-467-2 N° Index: 603-022-00-4 N° REACH: 01-2119535785-29	≥ 100

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

Premiers soins après inhalation

: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas de symptômes respiratoires : Appeler un centre antipoison ou un médecin.

Premiers soins après contact avec la peau

: Laver la peau avec beaucoup d'eau. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

Premiers soins après contact oculaire

: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un ophtalmologue si l'irritation persiste.

Premiers soins après ingestion

: Rincer la bouche. Ne pas faire vomir. Faire boire beaucoup d'eau. Consulter un médecin en cas de malaise.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets après inhalation

: Toux. Dépression du système nerveux central, maux de tête, vertiges, somnolence, perte de coordination. nausées, vomissements.

Symptômes/effets après contact avec la peau

: Gerçures de la peau.

Symptômes/effets après contact oculaire

: rougeur, démangeaisons, larmes. Irritation des yeux.

Symptômes/effets après ingestion

: Douleurs abdominales.

Symptômes chroniques

: Peut provoquer somnolence ou vertiges.

# Ether diéthylique stabilisé avec BHT, AGR, ACS, ISO, Ph. Eur

## Fiche de données de sécurité

according to the REACH Regulation (EC) 1907/2006 amended by Regulation (EU) 2020/878

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	: de la poudre ABC.
Agents d'extinction non appropriés	: Jet d'eau bâton.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie	: Liquide et vapeurs extrêmement inflammables. L'agitation peut provoquer une charge électrostatique.
Danger d'explosion	: Peut former un mélange explosif avec l'air.
Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie	: Oxydes de carbone (CO, CO2).

### 5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de précaution contre l'incendie	: Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger.
Instructions de lutte contre l'incendie	: Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau.
Protection en cas d'incendie	: Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.
Autres informations	: Combustible.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales	: Ecartez toute source d'ignition. Évitez tout contact avec l'eau. Ne pas inhalez les vapeurs.
<b>Pour les non-sécuristes</b>	
Procédures d'urgence	: Ventiler mécaniquement la zone de déversement.
<b>Pour les secouristes</b>	
Équipement de protection	: Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.
Procédures d'urgence	: Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Aérer la zone.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention	: Recueillir le produit répandu.
Procédés de nettoyage	: Absorber le liquide répandu en petite quantité dans un matériau non combustible et pelleter dans un conteneur pour élimination. Absorber le liquide répandu dans un matériau absorbant.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir rubrique 8. Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 13.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	: Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Éliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans danger. Porter un équipement de protection individuel.
Mesures d'hygiène	: Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

# Ether diéthylique stabilisé avec BHT, AGR, ACS, ISO, Ph. Eur

## Fiche de données de sécurité

according to the REACH Regulation (EC) 1907/2006 amended by Regulation (EU) 2020/878

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage	: Stocker dans un endroit sec. Tenir au frais. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
Produits incompatibles	: matières combustibles. Agent oxydant. Acides forts.
Matières incompatibles	: Sources de chaleur. Sources d'inflammation. Rayons directs du soleil.
Lieu de stockage	: Protéger de la chaleur. Stocker dans un endroit bien ventilé.
Prescriptions particulières concernant l'emballage	: Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Stocker dans un récipient fermé.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Substances chimiques de laboratoire.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle et biologiques

Ether diéthylique stabilisé avec BHT, AGR, ACS, ISO, Ph. Eur (60-29-7)	
UE - Indicative Occupational Exposure Limit (IOEL)	
Nom local	Diethylether
IOEL TWA	308 mg/m <sup>3</sup>
	100 ppm
IOEL STEL	616 mg/m <sup>3</sup>
	200 ppm
Référence réglementaire	COMMISSION DIRECTIVE 2000/39/EC
France - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Oxyde de diéthyle
VME (OEL TWA)	308 mg/m <sup>3</sup>
	100 ppm
VLE (OEL Ceiling/STEL)	616 mg/m <sup>3</sup>
	200 ppm
Remarque	Valeurs réglementaires contraignantes
Référence réglementaire	Article R4412-149 du Code du travail (réf.: INRS ED 984, 2016)
Allemagne - Valeurs Limites d'exposition professionnelle (TRGS 900)	
Nom local	Diethylether
AGW (OEL TWA)	1200 mg/m <sup>3</sup>
	400 ppm
Limitation de crête	1(I)
Remarque	DFG,EU
Référence réglementaire	TRGS900
Grèce - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Αιθυλαιθέρας
OEL TWA	1200 mg/m <sup>3</sup>
	400 ppm

# Ether diéthylique stabilisé avec BHT, AGR, ACS, ISO, Ph. Eur

## Fiche de données de sécurité

according to the REACH Regulation (EC) 1907/2006 amended by Regulation (EU) 2020/878

### Ether diéthylique stabilisé avec BHT, AGR, ACS, ISO, Ph. Eur (60-29-7)

OEL STEL	1500 mg/m <sup>3</sup>
	500 ppm
Référence réglementaire	Π.Δ. 90/1999

### Italie - Valeurs Limites d'exposition professionnelle

Nom local	Dietiletere
OEL TWA	308 mg/m <sup>3</sup>
	100 ppm
OEL STEL	616 mg/m <sup>3</sup>
	200 ppm
Référence réglementaire	Allegato XXXVIII del D.Lgs. 9 aprile 2008, n. 81 e s.m.i.

### Portugal - Valeurs Limites d'exposition professionnelle

Nom local	Éter etílico
OEL TWA	400 ppm
OEL STEL	500 ppm
Référence réglementaire	Norma Portuguesa NP 1796:2014

### Roumanie - Valeurs Limites d'exposition professionnelle

Nom local	Oxid de dietil/Dietil eter/ Eter etilic
OEL TWA	308 mg/m <sup>3</sup>
	100 ppm
OEL STEL	616 mg/m <sup>3</sup>
	200 ppm
Référence réglementaire	Hotărârea nr. 584/2018

### Espagne - Valeurs Limites d'exposition professionnelle

Nom local	Etiléter
VLA-ED (OEL TWA)	308 mg/m <sup>3</sup>
	100 ppm
VLA-EC (OEL STEL)	616 mg/m <sup>3</sup>
	200 ppm
Remarque	VLI (Agente químico para el que la U.E. estableció en su día un valor límite indicativo. Todos estos agentes químicos figuran al menos en una de las directivas de valores límite indicativos publicadas hasta ahora (ver Anexo C. Bibliografía). Los estados miembros disponen de un tiempo fijado en dichas directivas para su transposición a los valores límites de cada país miembro. Una vez adoptados, estos valores tienen la misma validez que el resto de los valores adoptados por el país).
Référence réglementaire	Límites de Exposición Profesional para Agentes Químicos en España 2019. INSHT

### Royaume Uni - Valeurs Limites d'exposition professionnelle

Nom local	Diethyl ether
WEL TWA (OEL TWA)	310 mg/m <sup>3</sup>
	100 ppm
WEL STEL	620 mg/m <sup>3</sup>
	200 ppm

# Ether diéthylique stabilisé avec BHT, AGR, ACS, ISO, Ph. Eur

## Fiche de données de sécurité

according to the REACH Regulation (EC) 1907/2006 amended by Regulation (EU) 2020/878

### Ether diéthylique stabilisé avec BHT, AGR, ACS, ISO, Ph. Eur (60-29-7)

Référence réglementaire	EH40/2005 (Third edition, 2018). HSE
-------------------------	--------------------------------------

#### DNEL et PNEC

### Ether diéthylique stabilisé avec BHT, AGR, ACS, ISO, Ph. Eur (60-29-7)

#### DNEL/DMEL (Travailleurs)

Aiguë - effets systémiques, inhalation	616 mg/m <sup>3</sup>
A long terme - effets systémiques, cutanée	44 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme - effets systémiques, inhalation	308 mg/m <sup>3</sup>

#### DNEL/DMEL (Population générale)

A long terme - effets systémiques, orale	15,6 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme - effets systémiques, inhalation	54,5 mg/m <sup>3</sup>
A long terme - effets systémiques, cutanée	15,6 mg/kg de poids corporel/jour

#### PNEC (Eau)

PNEC aqua (eau douce)	2 mg/l
PNEC aqua (eau de mer)	0,2 mg/l
PNEC aqua (intermittente, eau douce)	1,65 mg/l

#### PNEC (Sédiments)

PNEC sédiments (eau douce)	9,14 mg/kg poids sec
PNEC sédiments (eau de mer)	0,914 mg/kg poids sec

#### PNEC (Sol)

PNEC sol	0,66 mg/kg poids sec
----------	----------------------

#### PNEC (STP)

PNEC station d'épuration	4,2 mg/l
--------------------------	----------

## 8.2. Contrôles de l'exposition

### Contrôles techniques appropriés

#### Contrôles techniques appropriés:

Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Ne pas inhaller les vapeurs.

### Équipements de protection individuelle

#### Equipement de protection individuelle:

EN 374.

#### Symbol(s) de l'équipement de protection individuelle:



#### Protection des yeux et du visage

#### Protection oculaire:

Lunettes bien ajustables (EN 166)

#### Protection de la peau

#### Protection des mains:

des gants de protection

# Ether diéthylique stabilisé avec BHT, AGR, ACS, ISO, Ph. Eur

## Fiche de données de sécurité

according to the REACH Regulation (EC) 1907/2006 amended by Regulation (EU) 2020/878

### Autres protecteurs de la peau

#### Vêtements de protection - sélection du matériau:

Vêtements de protection obligatoires

Autres protecteurs de la peau Vêtements de protection - sélection du matériau		
Condition	Matériau	Norme
Excellente résistance:	Tétrafluoréthylène	

### Protection des voies respiratoires

#### Protection des voies respiratoires:

Porter un masque approprié

### Contrôle de l'exposition de l'environnement

#### Contrôle de l'exposition de l'environnement:

Éviter le rejet dans l'environnement.

#### Autres informations:

La présente fiche de données de sécurité correspond aux conditions spécifiques ayant justifié l'enregistrement de la substance conformément à l'article 17 ou 18 du règlement REACH. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains à l'eau par mesure de précaution.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Couleur	: Incolore.
Apparence	: Liquide.
Masse moléculaire	: 74,12 g/mol
Odeur	: Pas disponible
Seuil olfactif	: Pas disponible
Point de fusion	: -116 °C
Point de congélation	: Pas disponible
Point d'ébullition	: 34,58 – 34,59 °C Atm. press.: 760 mm Hg Decomposition: 'no'
Inflammabilité	: Pas disponible
Limite inférieure d'explosion	: 1,7 vol %
Limite supérieure d'explosion	: 48 vol %
Point d'éclair	: -40 °C
Température d'auto-inflammation	: 170 °C
Température de décomposition	: > 550 °C
pH	: Pas disponible
Viscosité, cinématique	: 0,338 mm²/s
Viscosité, dynamique	: 0,24 mPa·s (20 °C)
Solubilité	: Modérément soluble dans l'eau. Soluble dans l'éthanol. Soluble dans l'acétone. Soluble dans le chloroforme. Soluble dans l'éther de pétrole. Soluble dans le chlorure d'hydrogène. Eau: 6,49 g/100ml (20 °C)
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow)	: Pas disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	: 0,82 – 0,89
Pression de vapeur	: 590 hPa (20 °C)
Pression de vapeur à 50 °C	: 1702 hPa
Pression critique	: 36063 hPa
Concentration de saturation	: 1776 g/m³
Masse volumique	: 710 kg/m³ (20 °C)
Densité relative	: 0,71 (20 °C)
Densité relative de vapeur à 20 °C	: 2,6
Densité relative de saturation mélange vapeur/air	: 1,9 (20 °C)
Caractéristiques d'une particule	: Non applicable

# Ether diéthylique stabilisé avec BHT, AGR, ACS, ISO, Ph. Eur

## Fiche de données de sécurité

according to the REACH Regulation (EC) 1907/2006 amended by Regulation (EU) 2020/878

### 9.2. Autres informations

#### Informations concernant les classes de danger physique

Température critique : 193 °C

#### Autres caractéristiques de sécurité

Energie minimale d'ignition : 0,19 mJ  
Vitesse d'évaporation relative (éther=1) : 1  
Conductivité : 30 pS/m  
Teneur en COV : 100 %

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 10.2. Stabilité chimique

Instable.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 10.4. Conditions à éviter

Ne pas laisser au contact de l'air. Protéger du rayonnement solaire.

### 10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë (orale) : Nocif en cas d'ingestion.  
Toxicité aiguë (cutanée) : Non classé  
Toxicité aiguë (inhalation) : Non classé

#### Ether diéthylique stabilisé avec BHT, AGR, ACS, ISO, Ph. Eur (60-29-7)

DL50 orale rat	1600 mg/kg de poids corporel
DL50 cutanée lapin	> 20000 mg/kg de poids corporel Animal: rabbit, Animal sex: male, Guideline: OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity)
CL50 inhalation rat (mg/l)	99 mg/l
CL50 inhalation rat (ppm)	32000 ppm
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Non classé
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Non classé
Toxicité pour la reproduction	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé

# Ether diéthylique stabilisé avec BHT, AGR, ACS, ISO, Ph. Eur

## Fiche de données de sécurité

according to the REACH Regulation (EC) 1907/2006 amended by Regulation (EU) 2020/878

### Ether diéthylique stabilisé avec BHT, AGR, ACS, ISO, Ph. Eur (60-29-7)

LOAEL (oral, rat, 90 jours)	2000 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Animal sex: male, Guideline: other:no information available
NOAEL (oral, rat, 90 jours)	500 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: other:no information available

Danger par aspiration : Non classé

### Ether diéthylique stabilisé avec BHT, AGR, ACS, ISO, Ph. Eur (60-29-7)

Viscosité, cinématique	0,338 mm <sup>2</sup> /s
------------------------	--------------------------

## 11.2. Informations sur les autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë) : Non classé

Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique) : Non classé

### Ether diéthylique stabilisé avec BHT, AGR, ACS, ISO, Ph. Eur (60-29-7)

CL50 - Poisson [1]	2560 mg/l Test organisms (species): Pimephales promelas
CE50 72h - Algues [1]	> 100 mg/l Test organisms (species): Desmodesmus subspicatus (previous name: Scenedesmus subspicatus)
LOEC (chronique)	> 100 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna Duration: '21 d'
NOEC (chronique)	100 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna Duration: '21 d'

## 12.2. Persistance et dégradabilité

### Ether diéthylique stabilisé avec BHT, AGR, ACS, ISO, Ph. Eur (60-29-7)

Persistance et dégradabilité	Rapidement dégradable
Demande biochimique en oxygène (DBO)	0,03 g O <sub>2</sub> /g substance
Demande chimique en oxygène (DCO)	0,026 g O <sub>2</sub> /g substance
DThO	2,6 g O <sub>2</sub> /g substance
DBO (% de DThO)	0,012 % DTO

## 12.3. Potentiel de bioaccumulation

### Ether diéthylique stabilisé avec BHT, AGR, ACS, ISO, Ph. Eur (60-29-7)

BCF - Fish [1]	0,9 – 9,1
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	0,82 – 0,89
Potentiel de bioaccumulation	Basse.

## 12.4. Mobilité dans le sol

### Ether diéthylique stabilisé avec BHT, AGR, ACS, ISO, Ph. Eur (60-29-7)

Tension superficielle	0,017 N/m
-----------------------	-----------

## 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

# Ether diéthylique stabilisé avec BHT, AGR, ACS, ISO, Ph. Eur

## Fiche de données de sécurité

according to the REACH Regulation (EC) 1907/2006 amended by Regulation (EU) 2020/878

### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.7. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Législation régionale (déchets)

: Elimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.

Méthodes de traitement des déchets

: Doit subir un traitement spécial pour satisfaire aux règlements locaux.

Code catalogue européen des déchets (CED)

: 15 01 10\* - emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminées par de tels résidus

: 07 01 04\* - autres solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques

: 16 05 06\* - produits chimiques de laboratoire à base de ou contenant des substances dangereuses, y compris les mélanges de produits chimiques de laboratoire

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: ADR / IMDG / IATA / ADN / RID

### 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

N° ONU (ADR) : UN 1155

N° ONU (IMDG) : UN 1155

N° ONU (IATA) : UN 1155

N° ONU (ADN) : UN 1155

N° ONU (RID) : UN 1155

### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport (ADR)

: ÉTHER DIÉTHYLIQUE (ÉTHER ÉTHYLIQUE)

Désignation officielle de transport (IMDG)

: ÉTHER DIÉTHYLIQUE (ÉTHER ÉTHYLIQUE)

Désignation officielle de transport (IATA)

: Diethyl ether

Désignation officielle de transport (ADN)

: ÉTHER DIÉTHYLIQUE (ÉTHER ÉTHYLIQUE)

Désignation officielle de transport (RID)

: ÉTHER DIÉTHYLIQUE (ÉTHER ÉTHYLIQUE)

Description document de transport (ADR) (ADR)

: UN 1155 ÉTHER DIÉTHYLIQUE (ÉTHER ÉTHYLIQUE), 3, I, (D/E)

Transport document description (IMDG)

: UN 1155 ÉTHER DIÉTHYLIQUE (ÉTHER ÉTHYLIQUE), 3, I (-40°C c.c.)

Transport document description (IATA)

: UN 1155 Diethyl ether, 3, I

Transport document description (ADN)

: UN 1155 ÉTHER DIÉTHYLIQUE (ÉTHER ÉTHYLIQUE), 3, I

Transport document description (RID)

: UN 1155 ÉTHER DIÉTHYLIQUE (ÉTHER ÉTHYLIQUE), 3, I

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

#### ADR

Classe(s) de danger pour le transport (ADR) : 3

Étiquettes de danger (ADR) : 3



#### IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : 3

Étiquettes de danger (IMDG) : 3



# Ether diéthylique stabilisé avec BHT, AGR, ACS, ISO, Ph. Eur

## Fiche de données de sécurité

according to the REACH Regulation (EC) 1907/2006 amended by Regulation (EU) 2020/878

### IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA)	: 3
Étiquettes de danger (IATA)	: 3
	:



### ADN

Classe(s) de danger pour le transport (ADN)	: 3
Étiquettes de danger (ADN)	: 3
	:



### RID

Classe(s) de danger pour le transport (RID)	: 3
Étiquettes de danger (RID)	: 3
	:



## 14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR)	: I
Groupe d'emballage (IMDG)	: I
Groupe d'emballage (IATA)	: I
Groupe d'emballage (ADN)	: I
Groupe d'emballage (RID)	: I

## 14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement	: Non
Polluant marin	: Non
N° FS (Feu)	: F-E
N° FS (Déversement)	: S-D
Autres informations	: Pas d'informations supplémentaires disponibles

## 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

### Transport par voie terrestre

Code de classification (ADR)	: F1
Quantités limitées (ADR)	: 0
Quantités exceptées (ADR)	: E3
Instructions d'emballage (ADR)	: P001
Dispositions relatives à l'emballage en commun (ADR)	: MP7, MP17
Instructions pour citerne mobiles et conteneurs pour vrac (ADR)	: T11
Dispositions spéciales pour citerne mobiles et conteneurs pour vrac (ADR)	: TP2
Code-citerne (ADR)	: L4BN
Véhicule pour le transport en citerne	: FL
Catégorie de transport (ADR)	: 1
Dispositions spéciales de transport - Exploitation (ADR)	: S2, S20
Numéro d'identification du danger (code Kemler)	: 33

# Ether diéthylique stabilisé avec BHT, AGR, ACS, ISO, Ph. Eur

## Fiche de données de sécurité

according to the REACH Regulation (EC) 1907/2006 amended by Regulation (EU) 2020/878

Panneaux oranges

33
1155

Code de restriction en tunnels (ADR)

: D/E

Code EAC

: \*3YE

### Transport maritime

Quantités limitées (IMDG)

: 0

Quantités exceptées (IMDG)

: E3

Instructions d'emballage (IMDG)

: P001

Instructions pour citerne (IMDG)

: T11

Dispositions spéciales pour citerne (IMDG)

: TP2

Catégorie de chargement (IMDG)

: E

Arrimage et manutention (Code IMDG)

: SW2

Point d'éclair (IMDG)

: -40°C c.c.

Propriétés et observations (IMDG)

: Colourless, volatile and mobile liquid with a pleasant aromatic odour. Flashpoint: -40°C c.c.  
Explosive limits: 1.7% to 48%. Boiling point: 34°C. Immiscible with water. In the presence of oxygen or on long standing or exposure to sunlight, unstable peroxides sometimes form; these may explode spontaneously or when heated. Strongly narcotic. Readily ignited by static electricity.

### Transport aérien

Quantités exceptées avion passagers et cargo (IATA)	: E3
Quantités limitées avion passagers et cargo (IATA)	: Interdit
Quantité nette max. pour quantité limitée avion passagers et cargo (IATA)	: Interdit
Instructions d'emballage avion passagers et cargo (IATA)	: 351
Quantité nette max. pour avion passagers et cargo (IATA)	: 1L
Instructions d'emballage avion cargo seulement (IATA)	: 361
Quantité max. nette avion cargo seulement (IATA)	: 30L
Code ERG (IATA)	: 3AH

### Transport par voie fluviale

Code de classification (ADN)	: F1
Quantités limitées (ADN)	: 0
Quantités exceptées (ADN)	: E3
Transport admis (ADN)	: T
Équipement exigé (ADN)	: PP, EX, A
Ventilation (ADN)	: VE01
Nombre de cônes/feux bleus (ADN)	: 1

### Transport ferroviaire

Code de classification (RID)	: F1
Quantités limitées (RID)	: 0
Quantités exceptées (RID)	: E3
Instructions d'emballage (RID)	: P001
Dispositions particulières relatives à l'emballage en commun (RID)	: MP7, MP17
Instructions pour citerne mobiles et conteneurs pour vrac (RID)	: T11
Dispositions spéciales pour citerne mobiles et conteneurs pour vrac (RID)	: TP2
Codes-citerne pour les citerne RID (RID)	: L4BN
Catégorie de transport (RID)	: 1
Numéro d'identification du danger (RID)	: 33

# Ether diéthylique stabilisé avec BHT, AGR, ACS, ISO, Ph. Eur

## Fiche de données de sécurité

according to the REACH Regulation (EC) 1907/2006 amended by Regulation (EU) 2020/878

### 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Réglementations UE

##### Annexe XVII de REACH (Liste de restriction)

Liste de restriction de l'Union européenne (annexe XVII de REACH)	
Code de référence	Applicable sur
3.	Ether diéthylique stabilisé avec BHT, AGR, ACS, ISO, Ph. Eur
3(a)	Ether diéthylique stabilisé avec BHT, AGR, ACS, ISO, Ph. Eur
3(b)	Ether diéthylique stabilisé avec BHT, AGR, ACS, ISO, Ph. Eur
40.	Ether diéthylique stabilisé avec BHT, AGR, ACS, ISO, Ph. Eur

##### Annexe XIV de REACH (Liste d'autorisation)

Ether diéthylique stabilisé avec BHT, AGR, ACS, ISO, Ph. Eur n'est pas listé à l'Annexe XIV de REACH

#### Liste candidate REACH (SVHC)

Ether diéthylique stabilisé avec BHT, AGR, ACS, ISO, Ph. Eur n'est pas sur la liste Candidate REACH

#### Règlement PIC (UE 649/2012, consentement préalable en connaissance de cause)

{0} n'est pas soumis au règlement (UE) n° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux

#### Règlement POP (UE 2019/1021, polluants organiques persistants)

{0} n'est pas soumis au règlement (UE) n° 2019/1021 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 concernant les polluants organiques persistants

#### Ozone Regulation (2024/590)

Not listed on the Ozone Depletion list (Regulation EU 2024/590)

#### Règlement sur les biens à double usage (428/2009)

Not listed on the COUNCIL REGULATION (EC) No 428/2009 of 5 May 2009 setting up a Community regime for the control of exports, transfer, brokering and transit of dual-use items.

#### Directive COV (2004/42/CE, composés organiques volatils)

Teneur en COV : 100 %

#### Règlement sur les précurseurs d'explosifs (UE 2019/1148)

Not listed on the Explosives Precursors list (EU)

#### Règlement sur les précurseurs de drogues (CE 273/2004)

Not listed on the Drug Precursors list (EU)

#### Directives nationales

Maladies professionnelles	
Code	Description
RG 84	Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel : hydrocarbures liquides aliphatiques ou cycliques saturés ou insaturés et leurs mélanges ; hydrocarbures halogénés liquides ; dérivés nitrés des hydrocarbures aliphatiques ; alcools ; glycols, éthers de glycol ; cétones ; aldéhydes ; éthers aliphatiques et cycliques, dont le tétrahydrofurane ; esters ; diméthylformamide et diméthylacétamine ; acétonitrile et propionitrile ; pyridine ; diméthylsulfone et diméthylsulfoxyde

# Ether diéthylique stabilisé avec BHT, AGR, ACS, ISO, Ph. Eur

## Fiche de données de sécurité

according to the REACH Regulation (EC) 1907/2006 amended by Regulation (EU) 2020/878

### Allemagne

Classe de danger pour l'eau (WGK)

: WGK 3, Très dangereux pour l'eau (Classification selon la AwSV).

Ordonnance sur l'interdiction des produits chimiques (ChemVerbotsV)

: This product is subject to ChemVerbotsV Annex 2 Entry 2. The following requirement must be observed: Basic requirements for the implementation of the submission (according to § 8 paragraph 1, 3 and 4).

Teneur en COV

: 100 %

### Pays-Bas

SZW-lijst van kankerverwekkende stoffen

: La substance n'est pas listée

SZW-lijst van mutagene stoffen

: La substance n'est pas listée

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Borstvoeding

: La substance n'est pas listée

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Vruchtbaarheid

: La substance n'est pas listée

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Ontwikkeling

: La substance n'est pas listée

### Danemark

Classe de danger d'incendie

: Classe I-1

Unité de stockage

: 1 litre

Remarques concernant la classification

: F+ <Flam. Liq. 1>; Les lignes directrices de gestion des situations d'urgence relatives au stockage des liquides inflammables doivent être suivies

Réglementations nationales danoises

: L'utilisation de ce produit est interdite aux mineurs

## 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Texte intégral des phrases H et EUH:

Acute Tox. 4 (Voie orale)	Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4
Flam. Liq. 1	Liquides inflammables, catégorie 1
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, catégorie 3, Effets narcotiques
H224	Liquide et vapeurs extrêmement inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
EUH019	Peut former des peroxydes explosifs.
EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Fiche de données de sécurité (FDS), UE

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.